

Aides publiques

Vous avez des médecins généralistes dans votre entourage... Faites-leur suivre cette info !



Qui a déjà dû appeler un médecin de garde, par exemple le week-end, sait à quel point le métier souffre d'une désaffection en milieu rural, principalement chez nous d'ailleurs. Certes, des médecins sortent toujours chaque année des cursus de nos universités, mais entre ceux qui choisissent une spécialité autre que la médecine générale et ceux qui se refusent à s'aventurer en dehors du périmètre citadin, le nombre des élus prêts à affronter nos régions est fort faible. Et le paysage s'en ressent, avec un corps médical de première ligne vieillissant, de moins en moins couramment épaulé par les nouvelles 'recrues'. En un mot comme en cent, le Luxembourg belge - parmi d'autres provinces du pays - manque cruellement de médecins généralistes. Une campagne menée par nos Autorités tente d'enrayer cette dynamique, elle vise à identifier les zones où la carence est la plus aigüe, proposant une sorte d'enveloppe de séduction destinée à aider financièrement les généralistes qui optent pour une installation durable dans des communes où le manque est criant.

« Impulseo » est le nom générique de l'aide en question, il s'agit plus concrètement d'un ensemble de mesures destinées à encourager l'installation et la pratique des médecins généralistes. Nous en parlons en ces pages parce que votre Chambre de commerce est reconnue par l'Agence pour une Vie de Qualité (AVIQ) comme structure d'appui dans le cadre de ce dispositif qui regroupe trois primes différentes. Explications...

Impulseo I - pour l'installation du médecin généraliste en zone de pénurie

S'installer comme médecin généraliste nécessite, ça va sans dire, un investissement minimum... comme c'est le cas pour tout indépendant qui se lance, d'ailleurs. Or, au sortir des études, les jeunes diplômés n'ont pas toujours (souvent!?) les moyens nécessaires à un tel besoin. La Wallonie, parfaitement consciente des enjeux financiers d'un tel engagement et, en outre, particulièrement concernée par le manque de médecins en certaines

IMPULSEO REGROUPE TROIS PRIMES DIFFÉRENTES

Impulseo I : Une prime pour l'installation des médecins généralistes en zone de pénurie.

Impulseo II : Des subsides annuels pour les coûts salariaux d'un employé administratif médical.

Impulseo III : Des subsides annuels pour des frais de services de télésecrétariat médical.

zones de son territoire, a mis en place un mécanisme de subventionnement à l'installation, ou au déménagement, de médecins généralistes s'implantant dans des zones géographiques précisément définies comme prioritaires... car en manque de médecins !

La quasi-totalité de la province est concernée...

Au niveau de la province de Luxembourg, pratiquement toutes les communes sont concernées, à l'exception de Herbeumont, Hotton, Marche-en-Famenne, Rouvroy, Saint-Léger et Tellin. Cette information technique importante, soulignons-le, est valable jusque fin 2021... puisque la classification des communes est revue chaque année par l'AVIQ. Il résulte de tout ceci que dans toutes les autres communes de la province, l'installation d'un médecin généraliste donne donc accès à une prime - de 20.000 ou de 25.000 euros ! - en regard de la « gravité » de cette fameuse pénurie de médecins généralistes.

Un dispositif pour lequel la Chambre peut vous aider !

Le montant du subside peut servir pour l'achat de biens matériels et/ou immatériels, pour autant qu'ils aident le médecin dans son installation (ex.: achat d'un véhicule, rachat de patientèle, matériels professionnels divers...). Ajoutons qu'outre l'aide financière, un accompagnement est également prévu par le dispositif. La Chambre de commerce, parmi d'autres structures d'appui agréées par la Wallonie, aide en l'espèce les (jeunes)

médecins à introduire leur demande et leur apporte ensuite - gratuitement ! - son soutien, par le biais de rendez-vous de suivi pendant 18 mois. L'objectif de ces rencontres est d'analyser, avec le médecin, les forces et faiblesses de son projet, de le guider dans ses démarches d'installation, de l'encadrer dans l'élaboration de sa stratégie de gestion...

Impulseo II et III - intervention dans les charges d'un employé administratif, ou dans les frais de télésecrétariat...

Au-delà de la période cruciale de l'installation, ou du déménagement, la Chambre intervient aussi dans le cadre des deux autres volets du dispositif Impulseo, l'objectif étant là davantage d'aider le médecin à faire face à la charge administrative de son métier. Précisons que, sur ce point, le critère géographique n'entre pas (plus) en ligne de compte, mais que certaines autres conditions strictes sont à respecter, notamment le volume de dossiers médicaux traités.

Soulager la tâche administrative du médecin de terrain !

Qu'il soit en pratique individuelle ou en groupement, si ces conditions sont rencontrées, le médecin pourra donc prétendre à la prise en charge de la moitié des charges salariales réelles d'un(e) employé(e) administratif(ve), avec un plafond de 6.300 euros (Impulseo II) ou bien à la prise en charge de la moitié des frais réels de télésecrétariat médical, avec un plafond de 3.700 euros (Impulseo III). Précisons sur le sujet que ces subsides peuvent être demandés chaque année ! Et, ça va sans dire, pour Impulseo II et III aussi, le médecin peut bénéficier de l'accompagnement - gratuit ! - de la Chambre de commerce parmi les structures agréées. Techniquement, vous vous en doutez, on parle ici essentiellement du volet administratif, à savoir la constitution du dossier, le rappel des délais, le suivi global... Allez, faites appel à nos services et libérez-vous donc des contingences administratives ! ■